

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage	●				
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
	C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	NORMES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●		
			Jumelée				
Contiguë							
DIMENSIONS		Largeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)		300			
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)		600			
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1			
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2			
DENSITÉ		Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	60			
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	30			
MARGES		Avant minimale (m)	6	6			
		Latérale minimale (m)	1.2	1.2			
	Latérales totales minimales (m)	3.2	3.2				
	Arrière minimale (m)	8	8				
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)						
	Profondeur minimale (m)						
	Superficie minimale (m ²)						
DIVERS							
Aqueduc (art. 246)		●	●				
NOTES					Amendements		
					No. Régl.	Date	

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage	●				
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
	C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature		●			
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux		●			
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
	A-3 : Activité para-agricole						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●			
		Jumelée					
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)					
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1			
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2			
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	60			
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	30			
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6			
		Latérale minimale (m)	1.2	1.2			
Latérales totales minimales (m)		3.2	3.2				
Arrière minimale (m)		8	8				
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)	13	13				
	Profondeur minimale (m)	28	28				
	Superficie minimale (m ²)	364	364				
DIVERS							
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●				
NOTES						Amendements	
(1) Bureaux de professionnels						No. Régl.	Date

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale	●				
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)	●				
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage		●			
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux		●			
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur		●				
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
	C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
	AGRICULTURE	P-4 : Infrastructures publiques majeures					
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs					
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	NORMES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●		
Jumelée			●				
Contiguë							
DIMENSIONS		Largeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)		1200			
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)		2400			
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1			
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2			
DENSITÉ		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
		Rapport planchers/terrain maximal (%)	80	80			
MARGES		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	40	40			
	Avant minimale (m)	6	6				
	Latérale minimale (m)	2	1.2				
	Latérales totales minimales (m)	6	3.2				
	Arrière minimale (m)	8	8				
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)	20	20				
	Profondeur minimale (m)	30	30				
	Superficie minimale (m ²)	600	600				
DIVERS							
	Aqueduc et égout (art. 247)	●	●				
NOTES					Amendements		
					No. Régl.	Date	

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale		●			
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage			●		
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux			●		
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool			●		
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
	C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal			●			
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux			●		
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
	A-3 : Activité para-agricole						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●	●		
		Jumelée					
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3		
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3		
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90	50			
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)			300		
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)			600		
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	2		
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	80	80		
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	40	40		
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6	6		
		Latérale minimale (m)	1.2	1.2	1.2		
Latérales totales minimales (m)		3.2	3.2	3.2			
	Arrière minimale (m)	8	8	8			
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)	20	20	20			
	Profondeur minimale (m)	30	30	30			
	Superficie minimale (m ²)	600	600	600			
DIVERS							
	Aqueduc et égout (art. 247)	●	●	●			
NOTES					Amendements		
					No. Régl.	Date	

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale		●			
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage			●		
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux			●		
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool			●		
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence			●		
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux			●		
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux			●		
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	NORMES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●	●	
			Jumelée				
Contiguë							
DIMENSIONS		Largeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3		
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3		
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90	50			
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)			300		
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)			600		
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	2		
DENSITÉ		Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	80	80		
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	40	40		
MARGES		Avant minimale (m)	6	6	6		
		Latérale minimale (m)	1.2	1.2	1.2		
	Latérales totales minimales (m)	3.2	3.2	3.2			
	Arrière minimale (m)	8	8	8			
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)	15	20	20			
	Profondeur minimale (m)	30	30	30			
	Superficie minimale (m ²)	450	600	600			
DIVERS							
	PIIA	●	●	●			
	Aqueduc et égout (art. 247)	●	●	●			
	Dispositions particulières au stationnement dans le noyau villageois (art. 173)			●			
NOTES					Amendements		
					No. Régl.	Date	

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale		●			
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage			●		
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux			●		
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool			●		
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux			●		
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
	A-3 : Activité para-agricole						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●	●		
		Jumelée					
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3		
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3		
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90	50			
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)			300		
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)			600		
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	2		
	Hauteur en mètres minimale						
	Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	80	80		
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	40	40		
MARGES	Avant minimale (m)	6	6	6			
	Latérale minimale (m)	1.2	1.2	1.2			
	Latérales totales minimales (m)	3.2	3.2	3.2			
	Arrière minimale (m)	8	8	8			
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)	15	20	20			
	Profondeur minimale (m)	30	30	30			
	Superficie minimale (m ²)	450	600	600			
DIVERS							
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●	●			
Dispositions particulières au stationnement dans le noyau villageois (art. 173)				●			
PIIA		●	●	●			
NOTES					Amendements		
					No. Régl.	Date	

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	•				
		H-2 : Habitation bifamiliale		•			
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage			•		
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux			•		
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool			•		
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
	C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal			•			
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux			•		
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux				•	
P-4 : Infrastructures publiques majeures							
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
	A-3 : Activité para-agricole						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	•	•	•	•	
		Jumelée					
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3	7.3	
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3	7.3	
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90	50			
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)			300		
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)			600	1000	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	2	2	
	Hauteur en mètres minimale						
	Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	80	80	80	
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	40	40	40	
MARGES	Avant minimale (m)	6	6	6	6		
	Latérale minimale (m)	1.2	1.2	1.2	1.2		
	Latérales totales minimales (m)	3.2	3.2	3.2	3.2		
	Arrière minimale (m)	8	8	8	8		
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)	15	20	20	20		
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30		
	Superficie minimale (m ²)	450	600	600	600		
DIVERS							
Aqueduc et égout (art. 247)		•	•	•	•		
Dispositions particulières au stationnement dans le noyau villageois (art. 173)				•	•		
PIIA		•	•	•	•		
NOTES							
						Amendements	
						No. Régl. Date	
						1103-10 2009-06-16	

CLASSES D'USAGES PERMISES						
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●			
		H-2 : Habitation bifamiliale		●		
		H-3 : Habitation trifamiliale				
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)			●	
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective			●	
		H-6 : Maison-mobile				
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage				●
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux				●
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface				
		C-2.3 : Marché aux puces				
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface				
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre				
		C-4.2 : Autres types d'hébergement				
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool				●
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool				
		C-4.5 : Spectacles érotiques				
		C-5.1 : Postes d'essence				
		C-5.2 : Stations-services (entretien)				
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)				
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs				
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés				
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules				
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture				
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions				
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs				
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces				
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
	C-6.3 : Terrains de camping					
	C-6.4 : Arcades de jeux					
	C-7 : Commerces para-industriels					
	C-8 : Commerce artisanal					
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
	C-10 : Commerces et services régionaux					
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères				
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées				
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées				
		I-4 : Industries extractives				
		I-5 : Aéroport				
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature				
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux				
		P-1.3 : Terrains de sports				
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux				●
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux				●
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
	A-3 : Activité para-agricole					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●	●	●
		Jumelée				
		Contiguë				
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3	7.3
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3	7.3
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90	50	50	
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)				300
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)				600
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	2	2
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	80	80	80
		Rapport bâti/terrain minimal (%)				
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	40	40	40
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6	6	6
		Latérale minimale (m)	1.2	2	2	2
Latérales totales minimales (m)		3.2	6	6	6	
Arrière minimale (m)		8	8	8	8	
LOTISSEMENT						
TERRAIN	Largeur minimale (m)	15	15	20	20	
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	
	Superficie minimale (m ²)	450	450	600	600	
DIVERS						
	Aqueduc et égout (art. 247)	●	●	●	●	
NOTES						
					Amendements	
					No. Régl.	Date

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage		●			
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux		●			
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
	AGRICULTURE	P-4 : Infrastructures publiques majeures					
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs					
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	NORMES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●		
Jumelée							
Contiguë							
DIMENSIONS		Largeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)		300			
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)		600			
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1			
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2			
DENSITÉ		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
		Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	60			
MARGES		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	30			
	Avant minimale (m)	6	6				
	Latérale minimale (m)	1.2	1.2				
	Latérales totales minimales (m)	3.2	3.2				
	Arrière minimale (m)	8	8				
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)	15	15				
	Profondeur minimale (m)	30	30				
	Superficie minimale (m ²)	450	450				
DIVERS							
	Aqueduc et égout (art. 247)	●	●				
	PIIA	●	●				
NOTES					Amendements		
					No. Régl.	Date	

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage		●			
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux		●			
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool		●			
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence		●			
		C-5.2 : Stations-services (entretien)		●			
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules		●			
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
	C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux		●			
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux		●			
P-4 : Infrastructures publiques majeures							
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
	A-3 : Activité para-agricole						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●			
		Jumelée					
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)		300			
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)		600			
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1			
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2			
	Hauteur en mètres minimale						
	Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	80			
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	40			
MARGES	Avant minimale (m)	6	6				
	Latérale minimale (m)	1.2	1.2				
	Latérales totales minimales (m)	3.2	3.2				
	Arrière minimale (m)	8	8				
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)						
	Profondeur minimale (m)						
	Superficie minimale (m ²)						
DIVERS							
Aqueduc (art. 246)		●	●				
PIIA		●	●				
NOTES						Amendements	
						No. Régl.	Date

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage		●			
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool		●			
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
	C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
	A-3 : Activité para-agricole						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●			
		Jumelée					
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)		300			
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)		600			
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1			
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2			
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	80			
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	40			
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6			
		Latérale minimale (m)	1.2	1.2			
Latérales totales minimales (m)		3.2	3.2				
	Arrière minimale (m)	8	8				
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)						
	Profondeur minimale (m)						
	Superficie minimale (m ²)						
DIVERS							
Aqueduc (art. 246)		●	●				
PIIA		●	●				
NOTES					Amendements		
					No. Régl.	Date	

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage		●				
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence		●				
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
	C-6.3 : Terrains de camping							
	C-6.4 : Arcades de jeux							
	C-7 : Commerces para-industriels							
	C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
	C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux						
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
	AGRICULTURE	P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
	NORMES							
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●			
Jumelée								
Contiguë								
DIMENSIONS		Largeur minimale (m)	7.3	7.3				
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3				
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)		300				
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)		600				
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1				
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2				
DENSITÉ		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
		Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	60				
MARGES		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	30				
	Avant minimale (m)	6	6					
	Latérale minimale (m)	1.2	1.2					
	Latérales totales minimales (m)	3.2	3.2					
	Arrière minimale (m)	8	8					
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m ²)							
DIVERS								
	Aqueduc (art. 246)	●	●					
NOTES							Amendements	
							No. Régl.	Date

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage		●			
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux		●			
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool		●			
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence		●			
		C-5.2 : Stations-services (entretien)		●			
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés		●			
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules		●			
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)			
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	NORMES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●		
			Jumelée				
			Contiguë				
DIMENSIONS		Largeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)		300			
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)		600			
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1			
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2			
DENSITÉ		Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	80			
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	40			
MARGES		Avant minimale (m)	6	6			
		Latérale minimale (m)	1.2	1.2			
		Latérales totales minimales (m)	3.2	3.2			
		Arrière minimale (m)	8	8			
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)	40	40				
	Profondeur minimale (m)	60	60				
	Superficie minimale (m ²)	2400	2400				
DIVERS							
	Aqueduc (art. 246)	●	●				
	PIIA	●	●				
NOTES							
(1) Vente de pièces de motos et service de réparation de motos et mini-entrepôts					Amendements		
					No. Régl.	Date	